

# L'ABSTENTION NUIT GRAVEMENT À VOS CONDITIONS



DU 1<sup>ER</sup> AU 8 DÉCEMBRE  
**VOTEZ CGT**

# L'ABSTENTION NE DOIT PAS ÊTRE UNE SOLUTION !

Les dernières élections politiques ont été marquées par un fort taux d'abstention. Malheureusement, les élections professionnelles ne sont pas épargnées par cette tendance, aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public.

La CGT PJJ, déplore cet état de fait, mais tente au sein de son organisation d'en comprendre les causes et aussi d'encourager l'expression démocratique. Cette abstention peut s'analyser de différentes manières : des enjeux parfois peu clairs, des propositions jugées trop floues, et un désintérêt pour le syndicalisme en général. Des espoirs déçus sans doute aussi.

La CGT PJJ souhaite rappeler qu'il est important de voter. La loi de Transformation de la Fonction Publique est venue affaiblir nos conditions d'actions, voire notre représentativité. La réduction des prérogatives des instances et notamment celles des CAP, réduites à un rôle d'instance des recours, rend d'autant plus important le fait pour les personnels de pouvoir compter sur des élus combattifs.

La CGT PJJ ne veut rien lâcher, et rappelle

que sans vous, les votants, les organisations syndicales auront peu de poids face à l'administration. Car s'abstenir, c'est laisser libre l'administration d'agir et de faire passer ses réformes, sans contre-pouvoirs et sans contre-propositions.

Voter c'est exercer son droit. C'est aussi vous exprimer pour choisir vos représentants sur les 4 années à venir. Voter, c'est permettre aux élus de défendre vos intérêts individuels et collectifs.

Voter c'est montrer à notre administration que vous vous sentez concernés par les changements qui traversent notre institution. Alors ensemble, faisons avancer la justice !

**Votons pour être représentatifs, votons pour pouvoir faire de nos propositions une force, votons pour de meilleures conditions de travail, votons pour ne rien lâcher !**

*Par ailleurs, le vote est personnel et couvert par le secret. Aucune pression ne doit donc être exercée auprès des agents. Ne transmettez jamais vos informations de vote – identifiant, département et date de naissance.*

## LE VOTE EST UN DROIT. EXPRIMEZ-LE !